

Coller la photo ici

*Fiche d'inscription*

**CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE 2018/2019**

**SESSIONS :**

- 18, 19 et 20 avril 2018 (site ENSA de Limoges)
- 26 et 27 avril 2018 – concours délocalisé (site Espace Robespierre – Ivry sur Seine (94))
- 11 et 12 septembre 2018 (site ENSA de Limoges)

**IDENTITÉ :**

nom : ..... prénom : .....

nom de jeune fille : .....

date et lieu de naissance : .....

sexe :  féminin  masculin

nationalité : .....

n° de sécurité sociale : .....

adresse : .....

code postal : ..... ville : .....

téléphone fixe : ..... portable : .....

courriel (obligatoire) : .....

**CURSUS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL :**

baccalauréat : série : .....

obtenu le : .....  à obtenir : .....

niveau scolaire (dernier établissement fréquenté) : .....

autres : .....

**tourner la page SVP →**

## **COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ENSA ?**

par le lycée  par la presse  par des amis  par les salons étudiants

autre, précisez : .....

date : ..... signature :

---

### **Pièces à fournir avec la présente fiche :**

- 1 lettre de motivation manuscrite
- 1 chèque postal ou bancaire d'un montant de 37 euros\* à l'ordre de « Mme l'agent comptable de l'ENSA »
- 1 photo d'identité (à coller en haut à droite sur la première page)
- 1 copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- 1 certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté
- 1 copie des diplômes obtenus
- 2 enveloppes (11x22) affranchies au tarif en vigueur à l'adresse du candidat

**Très important : un dossier de travaux personnels (dessins, photos ou réalisations diverses) devra être présenté lors de l'entretien avec le jury**

\* Par arrêté du 10 août 2016 fixant les montants des droits d'inscription aux concours

article 1 :

« Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée des écoles nationales supérieures d'art de Bourges, de Cergy, de Limoges-Aubusson, de Nancy, de Dijon, de la Villa Arson et de l'Ecole nationale supérieure de la photographie est fixé à 37 €.

Pour les candidats boursiers (*de l'enseignement supérieur*) et sur présentation nominative d'attribution d'une bourse, le montant réduit des droits d'inscription à l'examen d'entrée des écoles nationales supérieures d'art de Bourges, de Cergy, de Limoges, de Nancy, de Dijon, de la Villa Arson et de l'Ecole nationale supérieure de la photographie est fixé à 50 % du montant à taux plein ».

La fiche d'inscription ainsi que les pièces demandées doivent être retournées à l'adresse ci dessous :

**Pour la session I (en avril) : avant le 30 mars 2018**

**Pour la session II (en avril) : avant le 30 mars 2018**

**Pour la session III (en septembre) : avant le 27 août 2018**

**École Nationale Supérieure d'Art  
Secrétariat pédagogique  
19 avenue Martin Luther King  
87000 LIMOGES**

**Pour tous renseignements complémentaires :**

**Téléphone : 05 55 43 14 06 / Courriel : [secretariat.pedagogique@ensa-limoges.fr](mailto:secretariat.pedagogique@ensa-limoges.fr)**